

BTSA GESTION FORESTIÈRE EN ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage ou Contrat de professionnalisation
La forêt abrite de grandes carrières !



Diplôme de niveau 5, inscrit au RNCP

Le BTSA Gestion Forestière permet d'acquérir des connaissances et des compétences en diagnostics forestiers, sylviculture, politique forestière, mobilisation et valorisation des bois.

Voie de formation : Apprentissage

Débouchés :

- Responsable de l'approvisionnement d'une unité de transformation du bois
- Agent de développement et d'animation au sein d'une association ou d'un groupement de propriétaires.
- Gestionnaire forestier
- Chef d'entreprise d'exploitation ou de travaux forestiers...

Objectif de la formation

Acquérir une qualification en gestion forestière.

Diplôme préparé : BTSA Gestion Forestière

Pré-requis

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (bac ou équivalent)



Public

La formation s'adresse :

- aux jeunes de 18 à 30 ans en contrat d'apprentissage (pour des personnes handicapées au-delà des 30 ans)
- aux personnes ayant signé un contrat de professionnalisation.

Conditions d'inscription

Satisfaire les prérequis.

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Les qualités requises pour l'apprentissage sont l'autonomie et le sens des responsabilités

Durée 2ans

1 350 heures de formation en centre sur les deux années, soit :

- 20 semaines en centre de formation / an (par périodes de 2 à 3 semaines)
- 32 semaines en entreprise/ an (par périodes de 3 à 4 semaines)

Code ROME : A1205, A1301

Condition d'environnement

Travail en autonomie, mais au sein d'une équipe, à l'extérieur ponctuellement au bureau

Rythmes, période, stages

La formation se fait par alternance entre le centre de formation et l'entreprise par période de 3 semaines.

Pour les dates de rentrée et le planning de l'alternance consulter notre site

www.bazas.educagri.fr

Pédagogie utilisée

Cours en salle, TP sur le terrain, projet tutoré, intervention de professionnels de la filière, mises en situation pratiques.

Lieux

CFPPA de Bazas, centre constitutif de l'EPLEFPA « Terres de Gascogne » de Bazas

Conditions d'accueil :

Résidence étudiante et restaurant scolaire sur le site.

Personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de places

Minimum : 8

Maximum : 28

Taux de réussite 2022 : 100 %

Taux d'insertion (y compris poursuite d'étude) : 100 %

Taux de satisfaction globale : 89 %



Contenu & déroulement de la formation



Prochaine rentrée : septembre 2023

Journées portes ouvertes les 28 janvier et 26 mars 2023

MODULES TRONC COMMUN

M11 : Accompagnement au projet personnel et professionnel	60h
M21 : Organisation économique, sociale et juridique	75h
M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	120h
M23 : Langue vivante	90h
M31 : Éducation physique et sportive	50h
M41 et M42 : Traitements des données et techniques de l'information et du multimédia	100h

MODULES SPÉCIFIQUES PROFESSIONNELS

M51 : Diagnostics forestiers (pédologie, botanique, biologie végétale, dendrométrie, topographie....)	220h
M52 : Politique forestière, acteurs, territoires (droit forestier, économie de filière...)	110h
M53 : Interventions en forêts (sylviculture, valorisation des espaces forestiers et boisés, écologie...)	109h
M54 : Mobilisation et valorisation des bois (estimation de lots de bois, mise en marché, exploitation forestière, qualités des bois.....)	120h
M55 : Planification forestière (aménagement forestier, plan simple de gestion) Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel (voyages d'études, projets de mise en situation professionnelle, préparation à l'examen...)	116h
M71 : Module d'Initiative Locale	160h
	70h

Après le BTS, il est possible de :

- Préparer un autre BTS (1 an)
- S'inscrire en licence professionnelle
- Entrer dans une école d'ingénieurs via un parcours de préparation au concours d'entrée dans une école d'ingénieurs

Pour les tarifs, modalités de financement et dates :
Contact CFPPA : 05 56 65 01 65
cfppa.bazas@educagri.fr



OBTENTION DU DIPLÔME

Le BTSA Gestion Forestière s'obtient pour moitié en contrôle continu en cours de formation et pour moitié en épreuves terminales :

- Expression française et culture socio-économique (écrit)
- Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel (pratique et écrit)
- Soutenance d'un rapport d'études (écrit & oral)

Inscription

La demande d'inscription au BTSA s'effectue chaque année sur le portail national « PARCOURSUP » à l'adresse suivante :

www.parcoursup.fr

Dossier de candidature à télécharger sur le site www.bazas.educagri.fr

Remarque : l'inscription en BTS Gestion forestière ne sera effective qu'à compter de la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

(1) En pourcentage du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC.

ÂGE DE L'APPRENTI

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	25 %	41 %	53 % (1)
2 ^{ème} année	37 %	49 %	61 % (1)
3 ^{ème} année	53 %	65 %	78 % (1)

L'apprenti(e) bénéficie au cours de sa formation de 10 semaines de congés payés sur 2 ans (soit 5 semaines par an).

Modalités d'adaptation du parcours de formation

Individualisation du parcours lors du positionnement

Aide unique aux employeurs

Pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1er janvier 2019, dans les entreprises inférieures à 250 salariés. Pour préparer un diplôme de ... ou égal au Bac, une aide unique est mise en place : 4125€ année 1 / 2000€ année 2

Plus d'infos sur www.alternance.gouv.fr

L'AGEFIPH apporte son soutien aux entreprises accompagnant des apprentis reconnus travailleurs handicapés.

